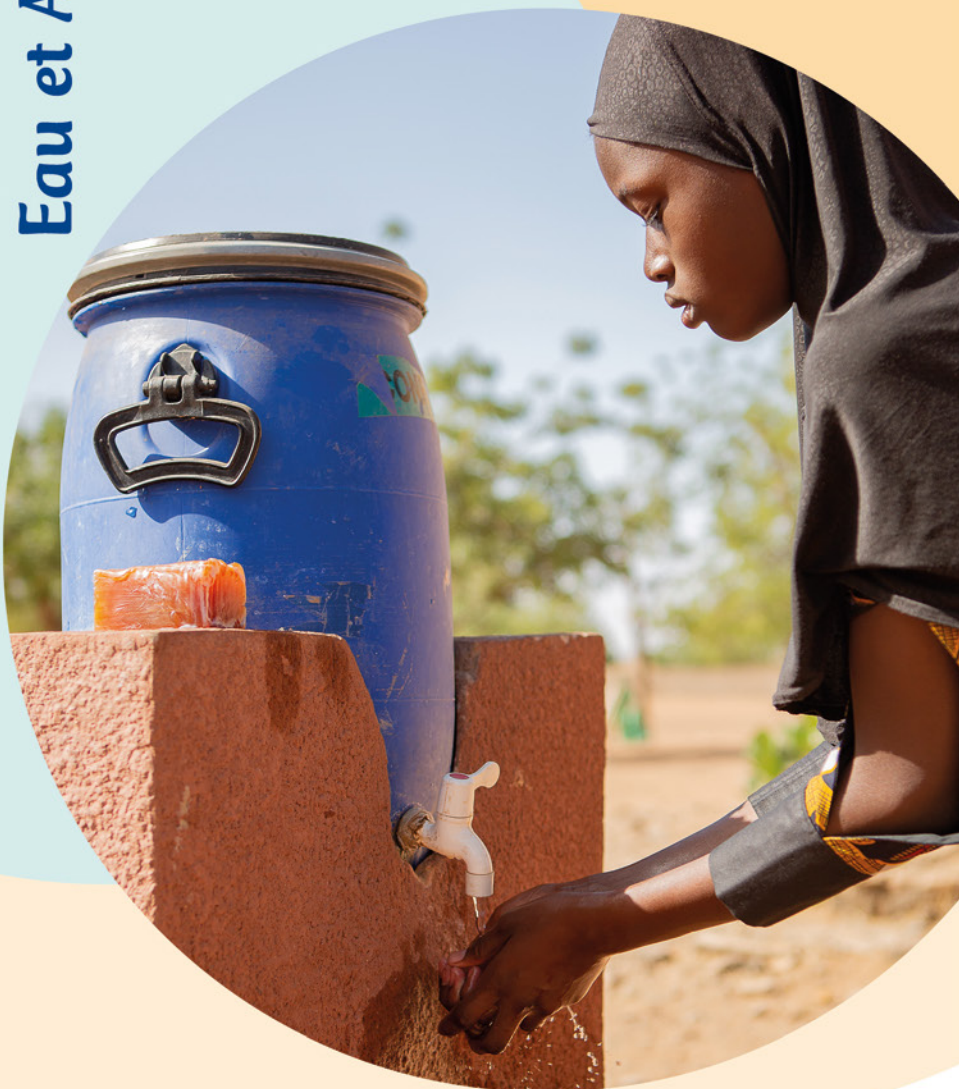


L'action extérieure des collectivités
territoriales et des agences de l'eau
Eau et Assainissement

Bilan 2025



programme
Solidarité-Eau

pS-Eau

Juin 2026

Un effort collectif qui perdure et un engagement record des agences de l'eau dans un contexte budgétaire exigeant !

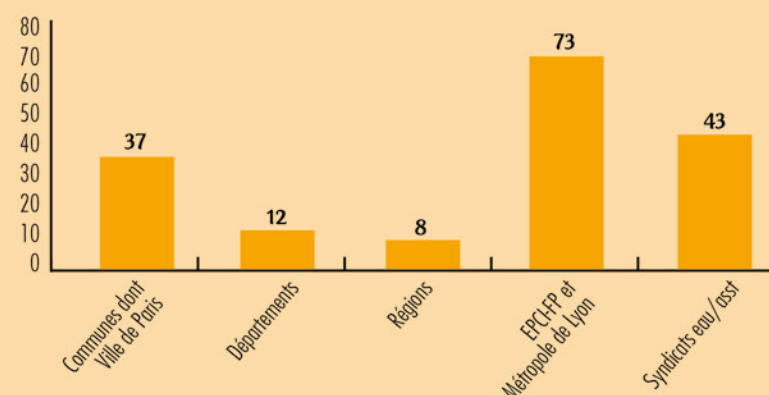
En 2025, 32,1 M€ ont été mobilisés pour les services d'eau potable et d'assainissement dans les pays à revenu faible ou moyen : 12,3 M€ par les collectivités territoriales et 19,8 M€ par les agences de l'eau et les offices de l'eau. Ce niveau d'engagement est le deuxième plus élevé depuis 2007.

La contribution des agences de l'eau et offices de l'eau atteint un niveau record en hausse de près de 8% (+1,4 M€) par rapport à 2024, témoignant de leur forte mobilisation en faveur des projets de solidarité et de coopération internationales, des démarches de coopération institutionnelle autour de la gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que de l'accompagnement des dynamiques de mobilisation des acteurs du secteur. La contribution des collectivités baisse cette année encore de 7% (-0,9 M€), mais reste dans la moyenne de ces 5 dernières années (2021-2025).

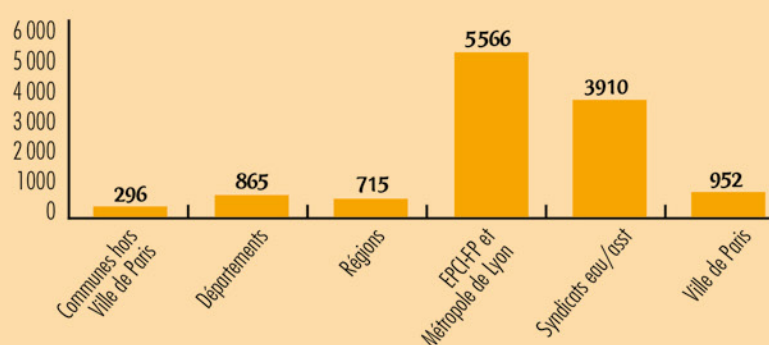
Depuis 2005, les engagements cumulés des agences de l'eau et des collectivités territoriales représentent un montant de près de 540 M€.

Un engagement diversifié des collectivités, porté par les grands acteurs locaux

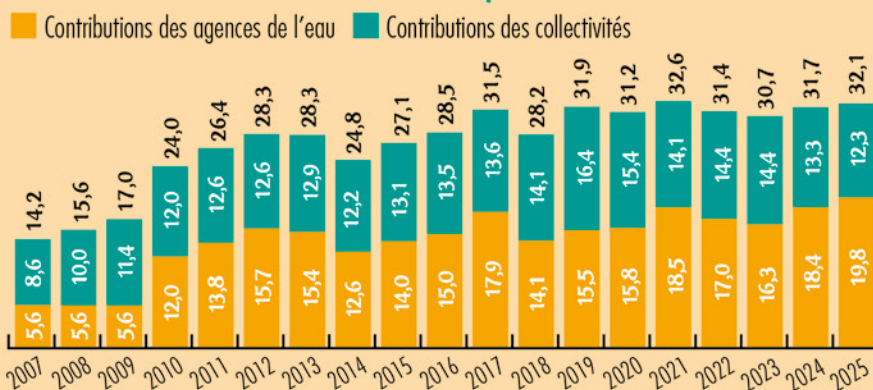
Nombre de collectivités engagées par catégorie d'acteurs



Volumes financiers engagés par catégorie de CT (en K€)



Évolution des contributions financières depuis 2007 (en M€)



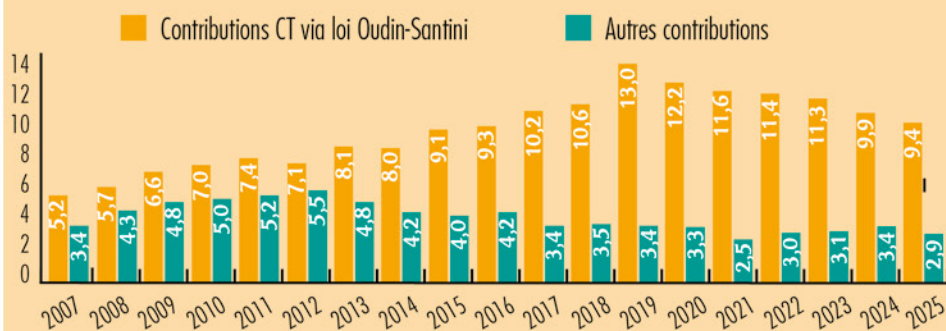
Loi Oudin Santini : un outil solide qui maintient son rôle central dans la solidarité internationale

Depuis 2005, la loi Oudin Santini a permis de mobiliser plus de 457 M€ en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement, confirmant son rôle de pilier historique de la solidarité internationale. Les agences de l'eau y contribuent à plus de 60% (278 M€).

En 2025, les collectivités ont mobilisé 9,4 M€ via ce dispositif, un niveau en légère baisse mais toujours significatif. Parallèlement, les engagements sur budget général (Loi Thiollière) demeurent stables sur 2021-2025, avec 2,9 M€ engagés en 2025, illustrant la continuité de l'action internationale des collectivités.

Évolution de la mobilisation des collectivités

Loi Oudin-Santini et budget général en M€



En 2025, 183 collectivités ont déclaré un engagement en faveur de l'action extérieure dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les syndicats d'eau et les EPCI à fiscalité propre demeurent les principaux contributeurs. Les 43 syndicats des eaux mobilisent 3,9 M€ via la loi Oudin Santini, enregistrant une baisse de 15% après cinq années de croissance. Les EPCI FP apportent 5,1 M€, majoritairement via ce même dispositif. Les grands EPCI restent fortement impliqués : plus de 80% des métropoles et la moitié des communautés urbaines contribuent, pour un total de 5,4 M€. 10% des communautés d'agglomération sont engagées et mobilisent 1,2 M€, un niveau supérieur à 2024 et conforme à la moyenne quinquennale. Les communautés de communes, bien que peu nombreuses (1%), voient leur contribution progresser pour atteindre près de 200 000 €, également en hausse par rapport à 2024.

La participation des régions et départements diminue en nombre, mais les montants engagés augmentent légèrement : près de 85% des régions mobilisent 1,3 M€, et 11% des départements apportent 870 000 €, des niveaux supérieurs à ceux de 2024.

Enfin, 37 communes, dont 5 nouvelles, déclarent un engagement en 2025. Hors Paris, leurs contributions totalisent 275 000 €, avec des montants modestes mais essentiels pour l'effet levier (de 100 € à 90 000 € pour une moyenne de 7 500 €).

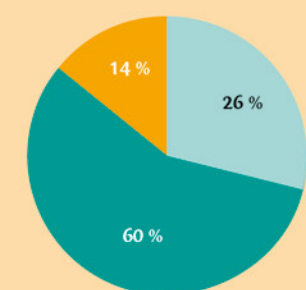
Des modalités d'engagement complémentaires et une mobilisation des collectivités au-delà du financement

Chaque contribution compte !

En 2025, les **25 principaux contributeurs**, dont les six agences de l'eau et l'office de l'eau de la Martinique, concentrent encore près de **90%** des montants engagés.

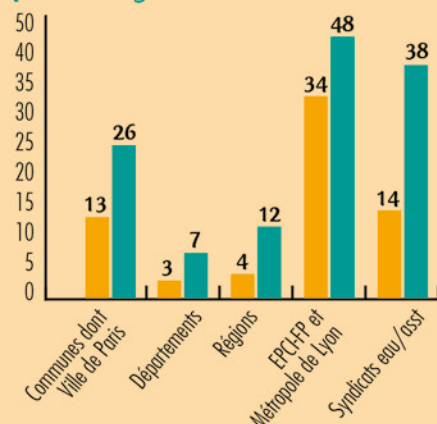
Cependant, les contributions plus modestes jouent un rôle déterminant. Elles permettent de déclencher des cofinancements majeurs auprès des agences de l'eau, de l'Agence française de développement (AFD) ou du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et rendent possibles des projets qui n'auraient pas vu le jour autrement. Chaque engagement, même de faible montant, renforce la solidarité internationale et amplifie l'impact collectif !

Répartition des modalités d'engagement des CT



- 48 CT impliquées uniquement en coopération décentralisée
- 100 CT impliquées uniquement en subvention de projets
- 25 CT cumulant les deux formes d'implication

Modalités d'engagement par la catégorie de CT



- Coopération décentralisée
- Subventions

Différents modes d'engagement

Les collectivités territoriales peuvent s'impliquer pour l'AECT sur l'eau et l'assainissement de différentes façons :

- En finançant des projets portés par des associations ou d'autres collectivités, de façon occasionnelle ou via un dispositif de soutien technique et financier (fonds généralistes ou « fonds Eau »).
- En s'impliquant dans une coopération décentralisée, se positionnant ainsi comme co-porteur des actions en partenariat avec une (ou plusieurs) collectivité(s) étrangère(s). Ce positionnement traduit souvent une volonté de travailler en collaboration, dans une optique d'échanges d'expériences. D'autres partenaires, associations, bureaux d'études, universités peuvent prendre part aux actions, avec différentes formes d'implication. Les collectivités territoriales peuvent cumuler ces deux formes d'engagement. Les services techniques concernés peuvent être impliqués, en lien avec les services dédiés aux relations internationales si existants.

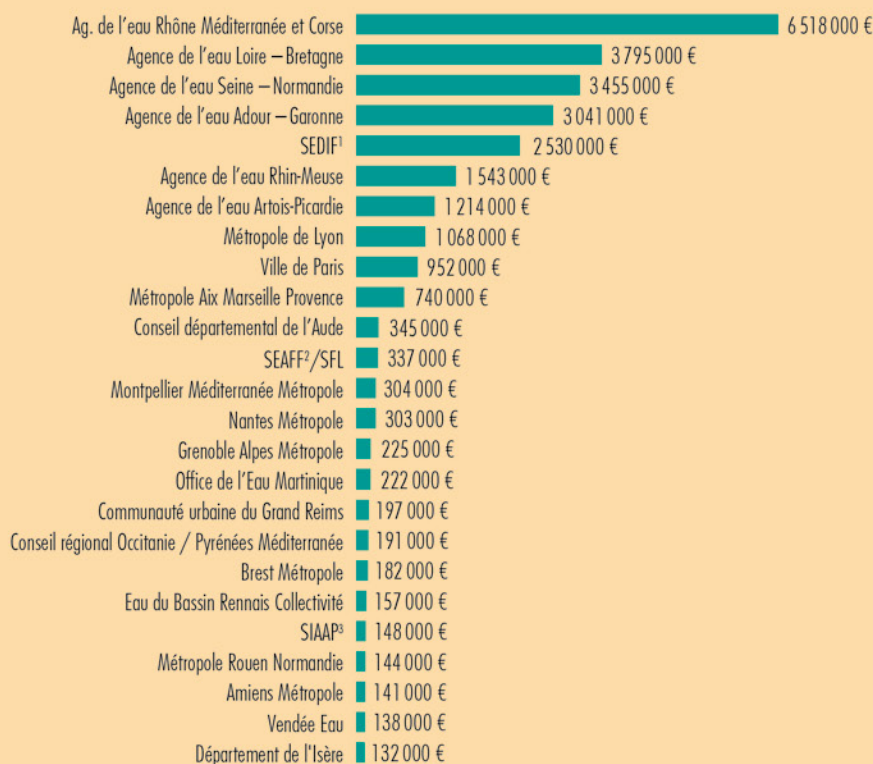
En 2025, les collectivités territoriales ont mobilisé 12,3 M€, dont un tiers (31 %) a été consacré à des actions de coopération décentralisée et deux tiers (69 %) au soutien à des projets portés par des tiers sous forme de subventions.

Au total, **68 collectivités** ont mené des actions de coopération décentralisée, tandis que **131** ont apporté un soutien financier à des projets portés par des tiers. Parmi elles, **25 collectivités** combinent ces deux formes d'engagement, témoignant d'une implication diversifiée dans l'action internationale.

Un nombre croissant de collectivités, **53**, déclarent avoir mobilisé leurs services techniques internes, que ce soit pour le suivi des actions de coopération ou pour la gestion des dispositifs de subvention.

En 2025, **31 fonds de soutien à des projets ont été recensés**. Ces fonds sont généralement alloués à des acteurs du territoire local pour renforcer les dynamiques de solidarité de proximité, mais un quart d'entre eux est toutefois accessible aux porteurs de projets à l'échelle nationale.

25 principaux contributeurs en 2025



¹ SEDIF : Syndicat des Eaux d'Île de France

² SEAFF : Syndicat Eau et Assainissement de Fontoy – Vallée de la Fensch et SFL : Syndicat Mixte Production Eau Fensch Lorraine

³ SIAAP : Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

Le bilan de l'action extérieure des collectivités territoriales et agences de l'eau en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les Pays des Suds est réalisé annuellement par le programme Solidarité Eau (pS-Eau), avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD), du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et en partenariat avec les agences de l'eau.

Pour plus d'informations sur l'action
extérieure des collectivités territoriales
sur l'eau et l'assainissement :

www.pseau.org/engagement-des-collectivites

pS-Eau

Programme Solidarité Eau
22 rue des Rasselins
75020 Paris
06 74 55 06 78
pseau@pseau.org
www.pseau.org



LES
AGENCES
DE L'EAU

